In Extenso
ENTREPRENEZ L'AVENIR.

CHÈQUES CADEAUX ET BONS D'ACHAT

CHIFFRES CLÉS EN 2026

4 005 € × **5%** = **200 €**

Plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS)

Seuil d'éxonération totale pour l'année 2026

POUR QUI ?

- **Salariés, quelque soit la nature de leur contrat**
- **Stagiaires**

Les mandataires sociaux sont exclus, sauf en cas de cumul valable avec un contrat de travail.

Attribution sur des critères objectifs et identiques pour tous les salariés dans une même situation.

PAR QUI ?

Les chèques cadeaux peuvent être attribués par :

CSE

DANS QUELS CAS ?

- ENTREPRISES D'AU MOINS 50 SALARIÉS

Employeur

DANS QUELS CAS ?

- ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS
- ENTREPRISES D'AU MOINS 50 SALARIÉS AVEC DÉLÉGATION ÉCRITE DU CSE
- EN PRÉSENCE D'UN PV DE CARENCE DU CSE

Risque en cas d'attribution irrégulière : assujettissement intégral aux cotisations et contributions sociales.

RÉGIME SOCIAL

Exonération totale si :

Montant bons cadeaux/bons d'achat + Valeur des cadeaux = **200 € (en 2026)**

Maximum 5% du Plafond mensuel de la Sécurité sociale.
Par an et par bénéficiaire.

RÉGIME FISCAL

Le régime fiscal est **aligné sur le régime social.**

Exonération si : **montant des avantages inférieur ou égal à 200 €*** (en 2026)

** (5% du Plafond mensuel de la Sécurité sociale)*

Au-delà de ce seuil, l'exonération reste possible si les **3 conditions suivantes sont réunies** :

1 EVÈNEMENT PARTICULIER

Ils doivent être **liés à un événement reconnu par l'Urssaf** (naissance, adoption, mariage, Noël…).

+

2 UTILISATION DÉTERMINÉE

Le bon d'achat doit préciser le **type de bien**, le ou les **rayons concernés**, ou le **nom du ou des magasins** où il peut être utilisé.

+

3 PROPORTIONNÉ

Le bon d'achat est **présumé conforme** aux usages s'il ne **dépasse pas 5 % du PMSS par bénéficiaire et par an.**
(Plafonds spécifiques pour Noël et la rentrée scolaire).

Risque URSSAF :
Si le plafond est dépassé et qu'une condition n'est pas respectée, l'avantage est **soumis à cotisations dès le 1er euro.**